



**RECU EN PREFECTURE**

Le 06 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200227-D00603010-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 27 février 2020**

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL

**Absents :** Mme Myriam EL-YASSA, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD

**Procurations de vote :** Mme Karima ROCHDI donne pouvoir à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX donne pouvoir à Mme Christine WERTHE

**OBJET :** 27 - Marché subséquent de maîtrise d'oeuvre pour la restauration des locaux sinistrés, des toitures et de la fontaine de l'Hôtel de Ville de Besançon - Signature d'un avenant n° 3

Délibération n° 2020/006030

**Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la restauration des locaux sinistrés, des toitures et la fontaine de l'Hôtel de Ville de Besançon  
Signature d'un avenant n° 3**

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	12/02/2020	Favorable unanime (1 abstention)

### 1 - Contexte

Suite à l'incendie survenu le 25 juin 2015 au rez-de-chaussée du corps principal de l'Hôtel de Ville, la rénovation de l'édifice a été confiée à M. Pierre-Yves CAILLAULT Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH).

L'objet du marché consiste à réaliser les éléments de mission pour les études et le suivi de chantier (PRO-ACT-EXE-VISA-DET-AOR) pour la restauration de la zone sinistrée, des toitures et de la fontaine.

Ce marché a été notifié le 4 avril 2017 pour un montant de 244 211,54 € HT.

### 2 - Travaux engagés

Les travaux de restauration définis en concertation avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) ont été décomposés en plusieurs tranches :

- **Tranche ferme** : remise en état des locaux sinistrés et aménagement des espaces intérieurs du corps central,
- **Tranche optionnelle 1** : restauration de la toiture du corps central, du retour rue Jean-Jacques ROUSSEAU et de la façade principale,
- **Tranche optionnelle 2** : restauration de la toiture de l'aile rue du Palais de Justice,
- **Tranche optionnelle 3** : restauration de la toiture de l'aile rue Jean-Jacques ROUSSEAU,
- **Tranche optionnelle 4** : restauration de la fontaine conformément à son état à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

A ce jour, les travaux de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 ont été livrés en avril 2019.

Les travaux de la tranche optionnelle 2 sont en cours.

Les travaux des deux dernières tranches optionnelles 3 « Restauration de la toiture de l'aile rue Jean-Jacques ROUSSEAU » et 4 « Restauration de la fontaine conformément à son état à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle » sont engagés depuis janvier 2020. La fin des travaux de la tranche optionnelle 3 est prévue pour le début de l'année 2021. La livraison des travaux de la tranche optionnelle 4 est prévue pour l'été 2020.

### 3 - Modifications du contrat de maîtrise d'œuvre

Il convient aujourd'hui d'effectuer quelques ajustements par avenant au contrat de maîtrise d'œuvre suite au déroulement des travaux entre juin 2018 et juin 2019.

Ce marché a déjà fait l'objet de deux avenants précédents.

Le premier avenant a pris en compte deux modifications. D'une part, le délai de réalisation des travaux ayant été prolongé de 6 mois, la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination du

chantier) a été alignée sur ce nouveau délai afin que l'équipe de maîtrise d'œuvre assure le suivi de chantier jusqu'à l'achèvement des travaux. D'autre part, afin d'atteindre les nouveaux objectifs de délais, la présence de l'OPC sur le chantier a été renforcée.

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à + 18 301,75 € HT.

Le deuxième avenant a pour objet de prendre en compte la liquidation judiciaire de l'entreprise NOUVEAU titulaire du lot 9 « Chauffage - Ventilation - Sanitaire ». Dans ce cadre, il a été confié au BET CHOULET (cotraitant du maître d'œuvre) une mission complémentaire comprenant l'établissement du constat des travaux réalisés par l'entreprise et l'élaboration du dossier permettant de consulter une nouvelle entreprise.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à + 4 750 € HT.

Aujourd'hui, il convient de prendre en compte un avenant n° 3 ayant pour objet l'étude de la mise en place d'une signalétique sur la façade principale permettant la lisibilité des Offices de Tourisme et de Commerce. Le bâtiment étant classé au titre des Monuments Historiques, cette étude intégrera également la réalisation du dossier de demande d'autorisation des travaux auprès de la DRAC.

Ainsi, il convient de conclure un avenant n° 3 d'un montant de 2 790 € HT qui compte tenu des avenants 1 et 2 déjà approuvés porte le montant du marché initial de 244 211,54 € HT à 270 053,29 € HT représentant + 10,58 % d'augmentation.

La Commission d'Appel d'Offres du 14 février 2020 a donné un avis favorable sur la passation de cet avenant n° 3.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la zone sinistrée, de la charpente, la couverture et la fontaine de l'Hôtel de Ville de Besançon conclu avec le Cabinet d'Architecture Pierre-Yves CAILLAULT, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) pour un montant de 2 790 € HT.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
  
Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0